

LA SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ N'EST PAS LA SOLUTION !

Le gouvernement présente sa réforme de l'entrée à l'université comme une réponse au scandale du tirage au sort dans certaines filières en tension ainsi qu'à l'échec des étudiant-es durant leur première année d'étude dans le supérieur. Le choix du gouvernement est celui d'instaurer une sélection c'est-à-dire d'adapter le nombre d'étudiant-es au nombre de places disponibles, les fameuses capacités d'accueil ! Un autre choix est possible, c'est celui que défend la CGT, faire exactement l'inverse en ouvrant le nombre de places nécessaires à l'accueil de toutes et tous les jeunes en formation.

Les propositions gouvernementales sont d'autant plus révoltantes que cette pénurie résulte de choix politiques : sur les dix dernières années seulement, le nombre d'étudiant-es a augmenté de 20 % alors que le budget de l'enseignement supérieur lui n'a augmenté que de 10 %. Le tirage au sort est dû au manque d'investissement de l'État, et en particulier le manque de postes, et à la poursuite de la politique d'autonomisation des universités.

À côté des filières sélectives (BTS, IUT, classes préparatoires, grandes écoles...), l'université doit pouvoir accueillir tous les jeunes bachelier-es qui le souhaitent. Si nous laissons faire ce gouvernement, les universités pourront, de fait, trier les élèves à l'entrée en licence avec la mise en œuvre des « attendus ».

Au vu des dossiers scolaires, elles pourront ainsi refuser des jeunes, faute de place, ou les obliger à suivre un « contrat de réussite » en licence qui permettra de les renvoyer si le contrat est considéré comme non-respecté. Au regard des moyens alloués les universités n'auront pas la possibilité de mettre en place un accompagnement permettant aux étudiant-es de se mettre au niveau des « attendus ».

Les universités en décidant des capacités d'accueil et des attendus de leurs filières vont pouvoir développer des parcours à deux vitesses :

certaines « d'excellence » et d'autres de relégation. Certains « attendus locaux », rédigés dans la précipitation et sans consultation des instances des universités, sont emblématiques de cette volonté de mise en concurrence et de recherche de « l'excellence » : une lettre de motivation de 10.000 signes ou la mention de « l'investissement associatif », sont autant d'éléments discriminants dans les critères de sélection des dossiers. Plus les attendus s'éloignent des acquis de la scolarité dans le cadre de la préparation de diplômes nationaux, plus ils gravent dans le marbre les inégalités sociales, territoriales des bachelier-es. Par ailleurs dans de nombreuses filières non-sélectives la plate-forme Parcoursup et ses 10 vœux non-hiérarchisés vont générer une tension en multipliant le nombre de vœux à étudier.

Les services ne sont pas dimensionnés pour étudier et classer les centaines de fiches de vœux qui vont arriver, les personnels vont être mis sous pression et n'auront ni les moyens, ni le temps de lire chaque dossier. Au final l'avis du lycée et les bulletins scolaires seront déterminants dans la décision d'accepter, de refuser ou de mettre en attente un-e candidat-e !

La réforme priverait de fait les bachelier-es professionnels et technologiques de la possibilité de poursuivre leurs études à l'université si tel est leur souhait. Si ce projet impacte tous les jeunes, il laisse-



rait particulièrement les enfants des catégories populaires à la porte de l'université.

On a beau jeu de disserter sur l'échec à l'université des bachelier-es, sans rappeler que celles et ceux issus des Bacs professionnels et technologiques y sont souvent faute de place en BTS et en IUT ou que si le taux d'échec en L1 est trop élevé, plus de 70 % des jeunes inscrits sortent finalement avec une validation à Bac+3. Enfin, changer de filière ou se réorienter n'est pas toujours synonyme d'échec, cela peut aussi être une des voies d'un parcours d'études réussi.

Le gouvernement ne peut renvoyer vers les universités et leurs personnels ou vers les jeunes les difficultés actuelles : elles résultent d'une politique de dérégulation et d'abandon des missions de l'État. Le service public d'enseignement et ses personnels sous statut doivent rester les garants de l'accès de toutes et tous les jeunes à un niveau de qualification.